



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 28 décembre 2018

HEURE : 19h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) et Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale et greffière adjointe)

ABSENTE : Elise Roussel (greffière)

PUBLICS : 3 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h03.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Kassim Doumbia que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

a) Présentation des budgets de fonctionnement 2019

La DG, Brigitte Mazerolle Arseneau, présente les budgets de fonctionnement 2019 en collaboration du conseiller responsable du comité des finances, M. Kassim Doumbia.

b) Résolution : Adoption du budget de fonctionnement général 2019

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la somme de 4 883 639 \$ soit le budget total de fonctionnement général de la municipalité, que la somme de 3 618 832 \$ soit le mandat de la municipalité pour l'année 2019 et que le taux d'imposition soit 1,512 9 \$. Le conseil municipal ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et qui se trouvent dans le territoire de la municipalité de Shippagan.

Oui : 5 & Non : 1 — le conseiller Rémi Hébert a voté contre

ADOPTÉE

c) Résolution : Adoption du budget de fonctionnement eau et égout 2019

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet qu'en vertu de l'alinéa 117 (4) de *Loi sur la gouvernance locale*, le conseil municipal adopte le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égout pour l'année 2019 qui comprendra des revenus de 1 182 130 \$ et des dépenses de 1 182 130 \$. Qu'il soit aussi résolu que la redevance d'usage pour le service de la distribution d'eau est fixée à 250 \$ et celle pour la collecte des eaux usées à 250 \$ par unité d'usages conformément à l'arrêté de la municipalité de Shippagan régissant les services d'eau et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Résolution : Transfert au fonds de réserve de fonctionnement général 2018

À la suite d'une projection financière de l'état des résultats au 31 décembre 2018, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que le conseil municipal autorise le transfert d'un montant de 60 000 \$ du fonds de fonctionnement général vers le fonds de réserve de fonctionnement général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Résolution : Transfert au fonds de réserve de fonctionnement eau et égout 2018

À la suite d'une projection financière de l'état des résultats au 31 décembre 2018, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil autorise le transfert d'un montant de 61 733 \$ du fonds de fonctionnement eau et égout vers le fonds de réserve de fonctionnement eau et égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Résolution : Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2018

Conformément avec la résolution adoptée le 6 novembre 2017, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'auditeur indépendant externe pour la vérification de l'année 2018 soit la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19h43.

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h15